

**PROVINCE DE QUÉBEC
SAINT-GEORGES**

À une séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Georges, tenue au lieu habituel le 27 mai 2024 à laquelle sont présents mesdames les conseillères Manon Bougie et Esther Fortin ainsi que messieurs les conseillers Tom Redmond, Serge Thomassin, Jean Perron, Renaud Fortier, Olivier Duval et Jean-Pierre Fortier.

Formant quorum du conseil sous la présidence de monsieur le maire Claude Morin.

Sont aussi présents monsieur Claude Poulin directeur général, Mme Karine Veilleux, CPA, M.A.P., M. Sc., directrice générale adjointe et suppléante, trésorière et directrice du Service des finances et M^e Isabelle Beaulieu notaire, greffière et directrice du Secrétariat général et greffe.

MOT DE BIENVENUE DU MAIRE.

CONSTAT DU QUORUM.

OUVERTURE :

La séance est ouverte à 19 h 30.

ORDRE DU JOUR :

RÉSOLUTION N° 24-14068

Ordre du jour

ATTENDU : l'ordre du jour rédigé par la greffière;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que préparé et rédigé par la greffière en ajoutant l'item suivant :

8.11 Adjudication du contrat pour la fourniture et l'installation d'une benne de paysagiste.

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAL :

RÉSOLUTION N° 24-14069

Séance ordinaire du 13 mai 2024

ATTENDU : qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2024 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et Villes*, et que la greffière est donc dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2024 soit accepté tel que préparé et rédigé par l'assistante-greffière.

ADOPTÉE

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT ET ÉTATS FINANCIERS :

RÉSOLUTION N° 24-14070

Dépôt du rapport de l'auditeur indépendant sur les états financiers

ATTENDU : le rapport de l'auditeur indépendant préparé par Malette S.E.N.C.R.L.;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte le rapport de l'auditeur indépendant sur les états financiers de la Ville de Saint-Georges pour l'année 2023, tels que préparés et déposés par Malette S.E.N.C.R.L.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14071

Dépôt et acceptation des états financiers pour l'année 2023

ATTENDU : le dépôt des états financiers pour l'année 2023 par la trésorière;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte les états financiers de la Ville de Saint-Georges pour l'année 2023, tels que déposés par Mme Karine Veilleux, CPA, M.A.P., M. Sc., directrice générale adjointe et suppléante, trésorière et directrice du Service des finances.

QUE ce conseil décrète, par la présente résolution, que les faits saillants des états financiers tels que présentés par M. le Maire soient publiés sur le site web de la Ville dans les meilleurs délais.

ADOPTÉE

PROJETS DE RÈGLEMENT :

RÉSOLUTION N° 24-14072

Adoption du second projet de Règlement numéro 915-2024

ATTENDU : que la greffière résume le second projet de règlement, en indique l'objet et sa portée;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le second projet du **Règlement numéro 915-2024 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin de modifier les marges de recul pour des terrains le long de la 22^e Avenue, au nord de la 165^e Rue**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du second projet du **Règlement numéro 915-2024** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14073

Adoption du second projet de Règlement numéro 917-2024

ATTENDU : que la greffière résume le second projet de règlement, en indique l'objet et sa portée;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le second projet du **Règlement numéro 917-2024 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin d'augmenter les hauteurs maximales permises sur la 1^{re} Avenue entre le Centre sportif Lacroix-Dutil et la 114^e Rue**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du second projet du **Règlement numéro 917-2024** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14074

Adoption du premier projet de Règlement numéro 921-2024

ATTENDU : que la greffière résume le premier projet de règlement, en indique l'objet et sa portée;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le premier projet du **Règlement numéro 921-2024 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin d'autoriser des unifamiliales isolées et jumelées dans la 165^e Rue à l'est de la 22^e Avenue**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE ledit règlement soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

QU'UNE période de consultation soit prévue du 27 mai 2024 au 25 juin 2024 inclusivement.

QU'UNE assemblée publique de consultation soit tenue le lundi 25 juin 2024 à compter de 19 h 30 sur ledit règlement.

QUE la présente résolution ainsi que le projet dudit règlement soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan.

QUE le texte du premier projet du **Règlement numéro 921-2024** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

PRÉSENTATION DE PROJETS DE RÈGLEMENTS ET AVIS DE MOTION :

Je, Esther Fortin, conseillère, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 915-2024 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin de modifier les marges de recul pour des terrains le long de la 22^e Avenue, au nord de la 165^e Rue**. La greffière présente le projet de règlement et mentionne son objet et sa portée (Dépôt du projet de règlement).

Je, Serge Thomassin, conseiller, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 917-2024 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin d'augmenter les hauteurs maximales permises sur la 1^{re} Avenue entre le Centre sportif Lacroix-Dutil et la 114^e Rue**. La greffière présente le projet de règlement et mentionne son objet et sa portée (Dépôt du projet de règlement).

Je, Olivier Duval, conseiller, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 922-2024 relatif au remplacement des branchements privés d'eau potable en plomb**. La greffière présente le projet de règlement et mentionne son objet et sa portée. (Dépôt du projet de règlement).

ADOPTION DE RÈGLEMENTS :

RÉSOLUTION N° 24-14075

Adoption du Règlement numéro 918-2024

ATTENDU : que la greffière résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'un projet de règlement et un avis de motion ont été déposés à la séance du 13 mai 2024;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Règlement numéro 918-2024 amendant le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) applicables au centre-ville numéro 483-2012 afin de modifier le territoire d'application, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du **Règlement numéro 918-2024** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14076

Adoption du règlement numéro 919-2024

ATTENDU : que la greffière résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'une dispense de lecture de ce règlement a été donnée en même temps que l'avis de motion;

ATTENDU : que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent donc à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Règlement numéro 919-2024 amendant les Règlements numéros 656-2017 et 687-2017 concernant la revitalisation des bâtiments du centre-ville, soit adopté par ce conseil.

QUE le texte du **Règlement numéro 919-2024** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 24-14077

Adoption du Règlement numéro 920-2024

ATTENDU : que la greffière résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'une dispense de lecture de ce règlement a été donnée en même temps que l'avis de motion;

ATTENDU : que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent donc à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Règlement numéro 920-2024 relatif aux rejets dans les réseaux d'égouts de la Ville de Saint-Georges soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du Règlement numéro 920-2024 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

ADOPTION DE RÉSOLUTIONS :

RÉSOLUTIONS NO 24-14078

Approbation du paiement des comptes

ATTENDU : le rapport préparé par Mme Karine Veilleux, CPA, M.A.P., M. Sc., directrice générale adjointe et suppléante, trésorière et directrice du Service des finances en date du 16 mai 2024, dans lequel elle recommande le paiement des comptes au montant de 1 664 742,05 \$;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE la directrice du Service des finances et trésorière, Mme Karine Veilleux, CPA, M.A.P., M. Sc, soit autorisée à effectuer le paiement des comptes au montant total de 1 664 742,05 \$ couvrant la période du 3 mai 2024 au 16 mai 2024.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14079

Adjudication du contrat pour le transport des enfants par autobus pour sorties diverses

ATTENDU : qu'à la suite d'une soumission sur invitation auprès de 3 entreprises, la Ville a reçu la soumission suivante :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
AUTOBUS BRETON INC.	29 761,28 \$

ATTENDU : que suite à l'étude de la soumission par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que la soumission reçue est conforme et recommande de l'accepter;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à AUTOBUS BRETON INC. le contrat pour le transport des enfants par autobus pour un montant total de 29 761,28 \$ incluant toutes les taxes

applicables pour une période de 12 mois débutant le 20 juin 2024, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable selon la demande réelle à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14080

Mandat à PAVAGE SARTIGAN LTÉE pour la pose de béton bitumineux sur la route 271

ATTENDU : que la Ville de Saint-Georges réalisera des travaux de nuit pour le remplacement de conduite d'eau et d'égout sanitaire à la sortie du pont David-Roy du 24 au 27 mai;

ATTENDU : que pour minimiser l'impact sur la circulation, la Ville a demandé aux entreprises locales de pavage d'ouvrir le plan de pavage pour ces travaux;

ATTENDU : que suite à une demande de prix auprès de 2 entreprises, Pavage Sartigan Ltée est la seule en mesure de fournir ce service pour un montant total de 33 480,72 \$ incluant toutes les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'entreprise **PAVAGE SARTIGAN LTÉE** à procéder à la **pose de béton bitumineux sur la route 271**, le tout **pour un montant total de 33 480,72 \$** incluant toutes les taxes applicables.

QUE le tout soit payable à même le fonds réservé aqueduc et égout (Règlement numéros 328-2009 et 758-2019).

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14081

Affectation d'un montant de 256 655 \$ au fonds pour les immobilisations à l'usine de filtration

ATTENDU : que par son Règlement numéro 757-2019, la Ville a créé un fonds destiné au paiement d'immobilisations relatives à l'entretien de l'usine de filtration;

ATTENDU : que le conseil peut autoriser la trésorière, par résolution, à verser au fonds les surplus des revenus sur les dépenses de la tarification pour l'approvisionnement en eau potable à chaque année après le dépôt des états financiers;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'affectation d'un montant de 256 655 \$ du surplus libre Nouvelle Ville au fonds pour les immobilisations à l'usine de filtration, le tout conformément au Règlement numéro 757-2019.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14082

Affectation d'un montant de 197 522 \$ au fonds pour les immobilisations en aqueduc et égout sanitaire

ATTENDU : que par son Règlement numéro 328-2009, modifié par le Règlement numéro 758-2019, la Ville a créé un fonds destiné au paiement d'immobilisations relatives à l'entretien des réseaux d'aqueduc ou d'égout sanitaire;

ATTENDU : que le conseil peut autoriser la trésorière, par résolution, à verser au fonds les surplus des revenus sur les dépenses de la tarification au mètre linéaire et celle pour l'entretien des réseaux d'aqueduc ou d'égout sanitaire à chaque année après le dépôt des états financiers;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'affectation d'un montant de 197 522 \$ du surplus libre Nouvelle Ville au fonds pour les immobilisations en aqueduc et égout sanitaire, le tout conformément aux Règlements numéros 328-2009 et 758-2019.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14083

Résiliation du contrat pour la fourniture du service de contrôle des infractions en matière de stationnement

ATTENDU : que la Résolution numéro 23-13684 octroyait le contrat pour le service de contrôle des infractions en matière de stationnement à l'entreprise SÉCURITÉ 3S INC. pour une période de 12 mois se terminant le 20 novembre 2024;

ATTENDU : que plusieurs interventions ont été faites afin de régulariser des manquements au contrat et que le contrat contient une clause de résiliation sans motif permettant à la Ville de le résilier;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil résilie le contrat adjudgé à **SÉCURITÉ 3S INC.** aux termes de la Résolution numéro 23-13684 adoptée à la séance du 10 octobre 2023 pour la fourniture du service de contrôle des infractions en matière de stationnement, et ce, à compter du 1^{er} juin 2024.

QUE ce conseil accepte de rembourser le dépôt de soumission à l'entreprise SÉCURITÉ 3S INC.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14084

Résiliation du contrat pour la fourniture du service pour l'administration du règlement concernant la garde, le contrôle et le bien-être des animaux

ATTENDU : que la Résolution numéro 20-12067 octroyait le contrat pour la fourniture du service pour l'administration du règlement concernant la garde, le contrôle et le bien-être des animaux à l'entreprise Escouade Canine MRC 2017 pour une période de 5 ans se terminant le 30 novembre 2025;

ATTENDU : qu'un avis de résiliation a été signifié à l'entreprise Escouade Canine MRC 2017 en date du 8 mai 2024;

ATTENDU : que le contrat prévoyait à titre de garantie d'exécution, une retenue mensuelle de 10% pour les 12 premiers mois. Cette retenue s'élève à 17 246,28 \$ incluant toutes les taxes applicables.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil résilie le contrat adjudgé à **ESCOUADE CANINE MRC 2017** aux termes de la Résolution numéro 20-12067 adoptée à la séance du 26 octobre 2020 pour la fourniture du service pour l'administration du règlement concernant la garde, le contrôle et le bien-être des animaux, et ce, à compter du 8 mai 2024.

QUE le conseil municipal accepte de payer les sommes dues pour l'exécution du contrat couvrant le mois d'avril 2024 et les 8 premiers jours du mois de mai 2024 pour un montant total de 18 151,89 \$ incluant toutes les taxes applicables.

QUE ce paiement soit fait uniquement après avoir reçu les sommes à recevoir de l'entreprise Escouades Canine MRC 2017 (vente des licences).

QUE ce conseil confisque la retenue contractuelle appliquée à titre de garantie d'exécution pour le montant de 17 246,28 \$ incluant toutes les taxes applicables.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14085

Versement de subventions à des organismes accrédités

ATTENDU : le rapport préparé par Mme Carole Paquet, directrice du Service des Loisirs et de la Culture, en date du 15 mai 2024, dans lequel elle recommande le paiement de subventions à des organismes accrédités selon la politique de subvention en vigueur;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit autorisé le versement des subventions aux organismes accrédités suivants :

- | | |
|---|-----------|
| - Association de tennis et de racquetball mineure de St-Georges | 12 825 \$ |
| - Association des joueurs de hockey mineur de St-Georges | 44 975 \$ |
| - Maison des Jeunes de Beauce-Sartigan | 4 244 \$ |

QUE la somme de 62 044 \$ incluant toutes les taxes, si applicables, soit financée à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14086

Autorisation au Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemins et versement d'une aide financière pour l'aménagement d'une piste d'hébertisme au parc Caron

ATTENDU : que l'École primaire les Sittelles souhaite aménager une piste d'hébertisme au parc Caron et a fait une demande d'aide financière à cet effet;

ATTENDU : la recommandation du Comité des loisirs et de la culture à cet effet;

ATTENDU : que cette installation sera cédée à la Ville dès qu'elle sera complétée;

ATTENDU : l'entente à intervenir avec le Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin;

ATTENDU : les pouvoirs conférés à la municipalité par la *Loi sur les compétences municipales*;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise le Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin à réaliser une piste d'hébertisme au parc Caron.

QUE cette autorisation soit conditionnelle à l'approbation, par le Service des loisirs et de la culture, de la localisation exacte des équipements.

QUE ce conseil autorise le versement d'une aide financière de 25 000 \$ incluant toutes les taxes applicables pour l'aménagement d'une piste d'hébertisme au parc Caron.

QUE le maire et la greffière soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

QUE la somme de 25 000 \$ incluant toutes les taxes, si applicables, soit financée à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14087

Embauche de 2 pompiers au Service de la sécurité incendie

ATTENDU : le besoin d'embaucher des pompiers à temps partiel au Service de la sécurité incendie afin d'assurer une relève de la brigade;

ATTENDU : le rapport préparé par M^e Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet de procéder à ces embauches;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil procède à l'embauche de MM. Ludovic Simard et Maxime Lafontaine à titre de pompiers à temps partiel au Service de la sécurité incendie, selon les conditions de travail de la convention collective des pompiers, et ce à compter du 11 juin 2024.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14088

Adjudication du contrat pour la fourniture et l'installation d'une benne de paysagiste

ATTENDU : qu'à la suite d'une soumission sur invitation auprès de 3 fournisseurs, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
INNOVATION SPREADTEK INC.	36 562,05 \$
ÉQUIPEMENT TWIN INC.	39 493,91 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **INNOVATION SPREADTEK INC.**;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **INNOVATION SPREADTEK INC.** le contrat **pour la fourniture et l'installation d'une benne de paysagiste de marque Spreadtek modèle Série DBF** pour un montant de **36 562,05 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE la somme de 36 562,05 \$ incluant toutes les taxes applicables soit financée à même le surplus accumulé Nouvelle Ville.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS :

RAPPORT D'EMBAUCHE D'UN COMPAGNON POUR LE CENTRE DE SKI POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport d'embauche d'un compagnon pour le centre de ski pour la période du 14 mai 2024 au 3 mai 2025 pour le Service des loisirs et de la culture est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE D'UNE ANIMATRICE POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport d'embauche d'une animatrice pour la période du 16 mai 2024 au 31 août 2024 pour le Service des loisirs et de la culture est déposé au conseil.

AUTRE SUJET :

COMPTES RENDUS DES DERNIÈRES RÉUNIONS

Les membres du conseil résument les différentes activités auxquelles ils ont participé, dont notamment les assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec et présentent les activités à venir. Un compte rendu de réunion est donné par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier sur le conseil d'administration de la Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud et sur une rencontre avec Viridis pour la création d'une société d'économie mixte, par madame la conseillère Manon Bougie sur l'assemblée générale annuelle de Transport Autonomie Beauce-Etchemins, sur un sous-comité de la Finale des Jeux du Québec – Été 2027 et sur le Gala de l'entreprise beauceronne, par monsieur le conseiller Serge Thomassin sur le comité des fêtes de Saint-Georges, par monsieur le conseiller Jean Perron sur le conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan, par monsieur le conseiller Olivier Duval sur le conseil d'administration de Beauce Art, par monsieur le conseiller Renaud Fortier sur le Gala de l'entreprise beauceronne et par monsieur le maire Claude Morin sur le conseil d'administration et sur un conseil spécial des maires de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan et sur le conseil d'administration de la Table régionale d'économie sociale de Chaudière-Appalaches.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

QUESTIONS DU CONSEIL

Aucune.

QUESTIONS DU PUBLIC

Madame Claire Morissette demande si un dédommagement quelconque est prévu pour les citoyens détenant la carte-loisirs. M. Claude Poulin, directeur général, confirme qu'une fois la grève terminée, il est convenu que les mois perdus seront réajustés.

Madame Kelly Leclerc demande si les jeux d'eau peuvent fonctionner en sous-traitance. M. Claude Poulin, directeur général, mentionne que ce n'est pas possible en raison des assurances et de la responsabilité de la Ville.

Madame Nicole Veilleux tient à féliciter la Ville pour les surplus financiers et demande si des comparatifs de performance seront publiés. Mme Veilleux émet également des commentaires concernant le *Règlement numéro 917-2024 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin d'augmenter les hauteurs maximales permises sur la 1re Avenue entre le Centre sportif Lacroix-Dutil et la 114e Rue*, demande quel est l'intérêt au niveau de l'urbanisme de modifier le règlement de zonage dans ce secteur afin d'augmenter à 9 étages et suggère plutôt 6 étages.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

À 20 h 45, sur proposition de monsieur le conseiller Renaud Fortier, appuyée par madame la conseillère Esther Fortin, la séance est levée.

CLAUDE MORIN
Maire

M^E ISABELLE BEAULIEU
Greffière
